

Le ministère encourage, au moyen de publications, de conférences et de colloques organisés dans tout le Canada, une plus grande industrialisation du bâtiment grâce à la compréhension et à l'application de méthodes systématiques de construction.

Afin d'encourager la recherche de la qualité dans les constructions, on a accordé des distinctions à ceux qui ont fait œuvre d'innovateurs dans l'usage des matériaux en architecture et dans les ouvrages de génie civil, grâce au Programme de concours en design. Ce programme est patronné par le Conseil national de l'esthétique industrielle et par le ministère de l'Industrie et du Commerce en collaboration avec l'association industrielle intéressée, dans le cadre du BEAM.

On continue à encourager l'utilisation universelle du Code national du bâtiment. Le Manitoba l'a rendu obligatoire dans toutes les grandes villes. L'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique ont adopté ou se proposent d'adopter des mesures analogues, et le Québec étudie actuellement la possibilité de l'utiliser. Il existe un Index des normes du bâtiment qui répertorie les codes, normes et spécifications employés dans l'industrie canadienne de la construction.

Les postes commerciaux du ministère à l'étranger continuent à déterminer, en collaboration avec l'industrie, les possibilités d'exportation de biens et services de l'industrie de la construction.

**Design.** Le programme de design, autorisé par la Loi de 1961 sur le Conseil national de l'esthétique industrielle et administré par le Bureau du design du ministère, est destiné à favoriser et à hâter l'amélioration des produits de l'industrie secondaire canadienne. Le Bureau du design est également chargé de mettre au point et d'exécuter des programmes et des projets pouvant favoriser l'emploi de meilleures techniques de conception.

Les programmes comprennent une aide financière et technique aux établissements d'enseignement intéressés à offrir des cours de design aux niveaux technique et universitaire, des colloques sur divers aspects du design à l'intention des membres des professions libérales, des éducateurs, des hommes d'affaires et du public en général, des programmes de primes en reconnaissance de réalisations marquantes dans divers secteurs du design, l'attribution de bourse d'études supérieures en design au Canada ou à l'étranger, l'octroi de subventions de recherche et de promotion dans le domaine du design au Canada, et une aide technique et financière aux comités et groupes qui travaillent à l'application de programmes visant à encourager la qualité du design au niveau national, régional ou industriel.

Dans le cadre du Programme d'aide au design (IDAP) lancé en 1970, les industries manufacturières qui désirent développer des produits d'une conception nouvelle ou améliorée en recourant aux services de concepteurs qualifiés peuvent recevoir une aide financière. Celle-ci est offerte à des sociétés constituées au Canada et porte surtout sur des projets d'innovation à court terme: le montant peut évaluer jusqu'à 50% du coût du projet, pourvu que celui-ci soit réalisable du point de vue technique et commercial.

Un Prix du président du Conseil national de l'esthétique industrielle pour la gestion du design, institué en 1970, est décerné au groupe d'administrateurs qui, de l'avis du Conseil, fait le plus pour intégrer et appliquer efficacement une bonne politique en matière de design.

**Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense.** Ce programme, issu du fusionnement de l'ancien Programme de modernisation de l'industrie du matériel de défense destiné à l'exportation et du Programme de partage du développement de la production de défense, vise à accroître la compétence technologique de l'industrie canadienne de défense dans ses activités d'exportation en fournissant une aide financière aux entreprises industrielles à l'égard de certains projets. L'accent est mis sur les secteurs technologiques de l'industrie du matériel de défense qui présentent des possibilités de ventes à l'exportation dans le domaine civil. L'aide peut s'appliquer au développement de produits à des fins d'exportation, à l'acquisition de machines-outils modernes et autres matériels de fabrication perfectionnés qui permettent de satisfaire aux normes militaires, ainsi qu'aux dépenses préalables à la production pour l'établissement au Canada de sources de production manufacturière destinée aux marchés d'exportation. Pour qu'un projet soit retenu, il faut que les machines acquises contribuent sensiblement à accroître la productivité. De plus amples renseignements au sujet de ce programme figurent au Chapitre 9, Section 9.2.6.

**Programme d'aide à la réadaptation de l'industrie de l'automobile.** Ce programme, qui doit rester en vigueur jusqu'au 30 juin 1973, offre aux fabricants canadiens de pièces d'automobile